

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 8 JUILLET 2011

Le huit juillet deux mil onze à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, M. DECARITE Hubert, Mme JEAN Mireille, M. EUGENIE Christian, Mme HUBERT Chantal, Mme GAMACHE Isabelle, Mlle Elsa BURET, M. Christophe POLIDOR.

Étaient Absents excusés : M. LE MARQUIS Laurent (pouvoir donné à Madame JEAN), Mme Nathalie ENQUEBECQ, M. Pierre GRANDIN, M. PASQUIER Roger, M. LESERT Bernard, M. Joël POISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur POLIDOR

Le compte rendu du 17 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

-Délibération autorisation encaissement chèques DIRECT DELTA.

Accord unanime de l'Assemblée.

Début de la séance : 18 heures 30

1 - PERSONNEL

Suite au départ de Madame DUBOST, Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal, Madame Nathalie TRAVERT, nouvelle secrétaire comptable.

2 - ECOLE

Desserte des écoles et parking

Monsieur le Maire présente le devis du Cabinet DROUET relatif à la maîtrise d'œuvre pour la création d'un parking derrière les écoles et l'aménagement de la sécurité aux abords de celles-ci. Après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité ce devis d'un montant HT de 3800,00 € soit 4544,80 € TTC.

Frais de scolarités

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité, la prise en charge des frais de scolarité pour deux enfants d'Hardinvast continuant leur scolarité à Martinvast ou inscrits automatiquement (lorsqu'ils relèvent des cas de dérogation prévus par les textes), pour un montant total de 726 €, soit 363 € par enfant.

Conseil d'Ecole

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil d'Ecole qui s'est tenu le 9 juin 2011.

Un pot d'adieux a été organisé par la commune pour le départ en retraite de Madame EUGENIE, institutrice. Celle-ci remercie la commune pour cette attention.

3 - MAIRIEFacture CAMIF Collectivités

Le Maire présente la facture suivante :

Considérant que le prix unitaire TTC de ces biens est inférieur à 500 € TTC,

Considérant qu'il s'agit de biens durables,

Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de valider :

- La facture de la Camif Collectivités, d'un montant de 273,88 € TTC, pour l'achat d'un tapis Stardust et d'un diable chariot combiné et d'imputer cette dépense en section d'investissement à l'article 2188 du budget primitif 2011.

Fleurissement

Après consultation, le Conseil Municipal valide la proposition de prix de Madame PODER pour l'aménagement paysager des espaces publics aux abords de la nouvelle Mairie et de l'école, pour un montant HT de 3 937,50€ soit 4709,25 € TTC.

Ce devis comprend :

- les esquisses,
- les études d'avant-projet,
- les études de projet,
- l'assistance à la passation des contrats de travaux,
- la direction de l'exécution des contrats de travaux ainsi que l'élaboration du permis d'aménager.

4 – VOIRIEBihellerie

Les travaux de sécurisation du croisement de la Bihellerie, menés par l'Agence Technique Départementale du Cotentin, sont en cours.

RD900

Il reste à venir les travaux afin remettre à niveau l'enrobé avec les bordures sur la RD900 depuis Couville jusqu'à la Bihellerie.

5 – CIMETIEREValidation du règlement du cimetière communal

Suite aux différentes réunions de travail avec Madame HILMER, Conseillère funéraire, Monsieur DECARITE présente le règlement du cimetière communal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le présent règlement. Un condensé de celui-ci sera affiché au cimetière et le règlement entier sera consultable en Mairie.

6 - EGLISEChangement d'Abbé

L'abbé Richard LUCAS quitte notre paroisse.

Sinistre

Suite aux dégradations dues aux infiltrations, une nouvelle expertise est prévue le 25 juillet 2011.

7 - STADE

Défibrillateur

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'achat d'un défibrillateur, proposé dans le catalogue UGAP, pour un montant TTC de 1828,30 €. Cette somme sera imputée en investissement sur le compte 2188 du BP 2011. Une demande de subvention, a été faite auprès de notre assureur. L'appareil sera installé dans les vestiaires du stade.

Pare-ballons

Le Conseil Municipal, après délibération, valide l'unanimité le devis de l'entreprise NERUAL, pour l'achat de pare-ballons pour un montant TTC de 1377,79 €.

8 - SALLE POLYVALENTE

Disponibilité de la salle

Suite à un nouveau désistement, la salle n'a pas été louée les week-ends du 2/3 juillet, 9/10 juillet et 16/17 juillet 2011.

Facture COVERPRO

Le Conseil Municipal après délibération valide la facture de l'entreprise COVERPRO d'un montant de 956,30 € TTC, pour l'achat matériaux permettant la réalisation de nouveaux cache-moineaux. Cette somme sera imputée en section d'investissement sur le compte 2313 du budget primitif 2011.

Travaux

Le ravalement de la salle est en cours de réalisation par les employés communaux.

9 - LOTISSEMENT

Permis d'aménager

Le Conseil Municipal, après délibération, retient la proposition du Cabinet DROUET d'un montant de 3895 € HT, soit 4658,42 € TTC, concernant les études et le permis d'aménager du lotissement prévu derrière la Mairie.

La viabilisation des terrains pourrait être réalisée en 2012.

Ces terrains, une fois viabilisés, seront mis en vente.

10 – REFORME TERRITORIALE

Schéma départemental de coopération intercommunale

Délibération commune

Les communes de la CCDD, suite à la réunion du 2 juillet 2011, optent pour une délibération commune :

Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale dans le cadre de la réforme des Collectivités Territoriales

La Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de refonte des collectivités territoriales a notamment pour objectif de rationaliser et de simplifier la carte intercommunale, en l'articulant autour de périmètres susceptibles de porter des projets de territoires cohérents, vecteurs de dynamisme et de services rendus à la population dans l'intérêt de tous.

Cette refonte de la carte intercommunale passe, dans un premier temps, par l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale avant le 31 décembre 2011. La loi définit les principes autour desquels le schéma doit s'articuler :

- Des communautés d'au moins 5000 habitants
- L'intégration des communes isolées à un groupement à fiscalité propre,
- Une amélioration de la cohérence spatiale,
- L'accroissement de la solidarité financière,
- La réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes,
- Le transfert des compétences exercées par les syndicats de communes ou les syndicats mixtes ou communautés,
- La rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes de développement durable.

La loi impose aux préfets d'arrêter le schéma départemental de coopération intercommunale avant le 31 décembre 2011. Celui-ci a réuni la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 29 avril dernier pour lui présenter officiellement le schéma.

Le schéma nous est parvenu le 2 mai 2011. Nous disposons de trois mois pour que la communauté de commune délibère sur ce sujet. Au-delà de ce délai, notre avis sera réputé favorable.

Une première réflexion a été engagée dès début 2010 sur un projet de regroupement entre la Communauté de Communes de la Hague, la Communauté de Communes des Pieux, La Communauté de Communes de la Côte des Isles et la Communauté de Communes Douve et Divette, mais n'a pas aboutie.

La Communauté de Communes de la Hague et la Communauté de Communes Douve et Divette ont alors décidé de travailler ensemble sur un rapprochement possible. Une étude a été confiée au Cabinet SEMAPHORES afin de déterminer les incidences de la fusion avec la CCH. Le rendu de cette étude s'est déroulé le 1^{er} juillet 2011.

Les objectifs de notre projet de fusion vont dans le sens des principes définis par la loi et font ressortir les données suivantes :

- Des préoccupations identiques des communes qui ont la même identité de territoire
- Mutualiser les atouts et les richesses de nos territoires respectifs (développement économique, croissance démographique, attractivité, dynamisme)
- Optimiser nos services et en réduire les coûts de fonctionnement

Les élus de l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Douve et Divette sont conscients que de nombreux travaux et débats vont alors s'engager pour mener à bien cette fusion. Ils souhaitent que ceux-ci se déroulent dans un esprit serein et un consentement unanime réciproque qui seront la clé de la réussite dans la mise en œuvre de la nouvelle structure.

Au vu des éléments actuellement disponibles, il est proposé au Conseil Communautaire (Conseil Municipal) d'émettre un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que présenté par Monsieur le Préfet de la Manche.

Cette délibération est validée par le Conseil Municipal.

Avis défavorable CCH

Le rendu tardif des travaux d'études sur les conséquences d'une fusion entre la CCH et la CCDD, réalisés par le Cabinet SEMAPHORES, a contraint les élus de la Communauté de Communes de la Hague à émettre un avis défavorable au projet dans l'attente du rendu finalisé de l'étude mentionnée ci-dessus. Un nouvel avis sera émis pour la mi-septembre 2011 au plus tard.

13 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DOUVE ET DIVETTE

Monsieur EUGENIE présente un compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 7 juillet 2011. Il expose une synthèse des différents rapports techniques et financiers 2010 des délégations de service public de la CCDD (Alimentation en eau potable, assainissement, déchets).

Quelques chiffres :

Eau potable

- 99,3 % des compteurs d'eau de plus de 15 ans (en fin d'année 2010) ont été remplacés.
- Le volume d'eau facturé ne cesse de diminuer depuis 2002 (- 23%)
- Le volume annuel consommé par habitant :
 - o 2002 : 132,6 m³
 - o 2010 : 86,6 m³
- Les purges, les essais à incendie et le nettoyage des réservoirs représentent 16 000 m³ d'eau non facturés
- Le rendement net passe de 75 % à 72,3 % (quasi égal à la moyenne nationale)
(Des recherches de fuites ont été demandées)

Assainissement

- Nombre d'immeubles raccordés en assainissement collectif (sur Hardinvast) : 136
- Nombre d'immeubles en assainissement non collectif : 246
- Evolution du prix du litre d'eau assainie : en 2010 augmentation de 1,2%

Déchets

- Le traitement des ordures ménagères se fait à l'usine de méthanisation du point fort à Cavigny. Le tonnage diminue depuis 2006.
- Poursuite du programme de distribution des composteurs
- La quantité de déchets déposée par habitant à la déchetterie : 343 Kg
- Le coût de prestation de la collecte a baissé de 30 %
- La redevance reste stable pour 2011.

14 – DROIT DE PLACE

Encaissement de chèques

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser les trois chèques de la Société DIRECT DELTA d'un montant de 15,00€ chacun, soit un total de 45 €, relatifs au droit de stationnement sur le parking de la salle polyvalente.

Ces sommes seront imputées sur le compte 778 du budget primitif 2011 et seront ensuite reversés au budget du CCAS, sur le compte 7788, par le biais d'un mandat administratif.

QUESTIONS DIVERSES

15-Monsieur le Maire fait lecture du procès verbal de l'assemblée générale de l'association SAINT-MARTIN HARDINVAST TOLLEVAST COUVILLE du 27 mai 2011.

La séance est levée à 21h34.